comité d’action 

«biireng21» **Régionale Sud**

p.a.

Jean-Jacques Muller

7, rue des Violettes

L-3447 Dudelange

À l’attention de Monsieur François Bausch,

Ministre du Développement Durable,

de l’Aménagement du Territoire

du Transport,

des Travaux Publics et des Infrastructures

Monsieur le Ministre,

Par la présente nous nous permettons de vous contacter dans le cadre du projet de l’aménagement des nouveaux terminaux intermodaux Bettembourg-Dudelange.

Le comité d’action «biireng21» est une initiative, regroupant avant tout (mais non exclusivement) des habitants du quartier Dudelange-Burange, qui d’ailleurs ne s’oppose pas du tout au projet susmentionné, mais qui en concertation avec le Mouvement Ecologique Régionale Sud s’est donné comme but de minimiser l’impact négatif des activités industrielles et commerciales futures autour de la plateforme multimodale CFL sur le quartier de Burange et de s’engager pour y maintenir une qualité de vie adéquate.

Voilà la raison pour laquelle une délégation des deux associations, désire solliciter une entrevue avec vous, d’une part pour vous communiquer ses réflexions, respectivement ses points de vue et d’autre part afin de pouvoir recueillir davantage d’informations concernant l’avancement de ce projet.

Nous voudrions entre autres vous faire parvenir nos réflexions et nos doléances en rapport avec l’augmentation du trafic des poids-lourds guidés vers les zones d’activités de la Plateforme Multimodale CFL et de l’Euro Hub. En effet la façon de procéder du maître d’ouvrage CFL et de l’Administration des Ponts et Chaussées nous semble faire abstraction d’un bon nombre de données locales.

Permettez-nous de dresser ci-après un bref résumé de notre position par rapport à ces traits du projet semblant ignorer la situation sur place :

1. suite à la perspective de 3600 mouvements de poids-lourds supplémentaires (= prévision avancée par les CFL Multimodale) sur l’A13, distante de 150 à 200 m de l’agglomération de Burange, nous réclamons comme condition sine qua non de ce surplus de trafic l’installation de parois antibruit du côté de l’autoroute qui longe l’extrémité nord du quartier de Burange, sachant bien que le seuil de bruit nocturne de 55 dB a d’ores et déjà été atteint lors de mesures réalisées par Luxcontrol en été 2011
2. nous remettons en question le bon sens du projet de l’Administration des Ponts et Chaussées de guider le trafic aller-retour des poids-lourds vers les sites CFL Multimodal et Eurohub par l’A13 sur un giratoire futur gigantesque à l’intersection de la N 31 et l’A13 à l’entrée nord de la Ville de Dudelange, un endroit qui déjà à l’heure actuelle est sujet à de nombreux embouteillages et où la circulation suite à l’implantation projetée de nouveaux commerces, de nouveaux lotissements et du Laboratoire National de Santé deviendra de toute façon encore plus dense de sorte que nous craignions que le fait de drainer en plus le trafic des poids-lourds sur ce giratoire mènera droit à une situation chaotique;

nous proposons par contre de drainer les poids-lourds dès que possible (déjà à partir de l’A3) d’abord sur le site Eurohub et à partir de là sur le site des CFL Multimodal et d’éviter de créer du trafic supplémentaire sur le giratoire projeté;

nous exigeons que l’Administration des Ponts et Chaussées prenne en compte une étude de variante commandée par le Collège Echevinal de la Ville de Dudelange auprès d’un bureau de trafic international (komobile – Romain Molitor) et réponde à un catalogue de questions que le Collège Echevinal lui a fait parvenir reflétant les craintes et les doléances des habitants de Dudelange (des questions auxquelles le comité d’action biireng21 serait également fort curieux d’entendre des réponses)

1. nous déplorons que l’aménagement de ce giratoire gigantesque va représenter une barrière à la mobilité douce entre les localités de Dudelange et de Bettembourg et nous demandons que des passages pour piétons et pour bicyclettes soient créés permettant de franchir un tant soit peu cette future barrière (en effet le projet du giratoire présenté le 15 avril 2013 au CNA ne prévoyait pas ces passages) ; nous exigeons dans ce même contexte que les CFL en concertation avec le Laboratoire National de Santé (récemment installé à Dudelange) mette à disposition aux employés du LNS une navette à partir du halte des CFL de Burange leur permettant d’utiliser le transport public pour se rendre à leur lieu de travail et d’éviter ainsi de créer de la circulation supplémentaire sur l’A3 et l’A13

1. nous craignons que l’évacuation des terres d’excavation du site vers la décharge régionale de déchets inertes « Hellange » par une flotte de camions (on parle de

300 000 mouvements) en empruntant le giratoire se situant sur le CR 160 (route de Zoufftgen) comme prévu par le maître d’ouvrage ne crée-t-elle aussi de graves problèmes de circulation, étant donné que le CR 160 est l’accès des habitants du centre de Dudelange vers l’A3

1. en fin de compte nous demandons que le maître d’ouvrage et l’Administration des Ponts et Chaussées agisse de façon proactive et intègre les habitants de Burange dans la planification du projet; nous déplorons sa stratégie actuelle des faits accomplis (exemple : défrichement total en février 2013 au lieu d’un défrichement par phases, publication de l’avant-projet sommaire pendant la période de Noël et du Nouvel An 2011) et de réunions d’informations avec présentations de solutions préfabriquées genre « powerpoint slightshow »

Pour mémoire nous nous permettons d’énumérer également des points du projet CFL Multimodale, tombant plutôt sous le ressort « environnement », représenté par Mme la Ministre Carole Dieschbourg, mais lesquels en font néanmoins partie intégrante;

ainsi

1. nous exigeons que les mesures compensatoires définies dans les autorisations de défrichement (réf. 75803 - 10 août 2012) et 77065 - 22 janvier 2013) émises par le Ministre Délégué au Développement Durable et des Infrastructures M. Marco Schank soient scrupuleusement respectées en vertu de la loi du 29 mai 2009 du point de vue volume mais soient en plus réalisées de façon synchrone dans le temps avec la destruction des biotopes en question
2. nous demandons que la renaturation, resp. le déplacement du lit du Diddelenger Baach (réf. 77011) soit exécutée en respect de la loi sur la protection et la gestion des eaux du 19 décembre 2008 qui interdit toute dégradation de qualité des cours d’eau lors de leur réaménagement (voir les photos qui illustrent l’état du site avant le défrichement sur internet <http://biireng21.lu>); nous exigeons en plus que le site de récréation de proximité le long du Diddelenger Baach, profité intensément par les habitants du quartier avant sa destruction par défrichement en février 2013 soit remplacé par l’aménagement de sentiers le long du nouveau lit du Diddelenger Baach

Permettez-nous encore d’attirer votre attention sur le site internet <http://biireng21.lu> lequel reflète notre vision du dossier et fait le point sur l’état actuel de nos informations quant à l’avancement du projet

Dans l’attente d’une réponse favorable à notre demande d’entrevue, nous vous prions Monsieur le Ministre, d’agréer l’expression de nos sentiments respectueux.

pour le Comité d’action «biireng21» et la Régionale Sud du Mouvement Ecologique

Jean-Jacques Muller Marc Lentz Gilles Hoscheit

MouvEco Sud biireng21 biireng21